



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-51

Membres : 11
Présents : 6
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 octobre 2023

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Brard Michel, Landeau Aurore

Excusés : Champroy Nahoum, Maligne Francis (pouvoir à Poulet Bernard), Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marçais Bertrand (pouvoir à Pala Henri)

Madame Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Décision modificative N°2, budget primitif 2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget primitif 2023. Suite au vote et à l'exécution des emprunts concernant l'achat des maisons et la rénovation énergétique de la Boulangerie, les articles 1641 et 66111 doivent être abondés pour permettre le remboursement des emprunts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser les modifications suivantes :

Section de fonctionnement – Dépense		Section de Fonctionnement- Recette	
012 chapitre Article 6411 personnel titulaire	- 1400€		
Chapitre 66 Article 66111	+ 1400€		

Section d'Investissement – Dépense		Section d'Investissement- Recette	
Article 2115 (P0129)	- 3500 €		
Article 1641	+ 3500 €		

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

SECRETARE DE SEANCE

Au CHATENET en DOGNON, le 26 octobre 2023
Le MAIRE, Hervé VALADAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.